

## **Année Scolaire 2026-2027**

---

**La rentrée est fixée au Lundi 31 août 2026 à 9h00**

### **ATTENTION !**

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir  
au secrétariat de l'IFSI/IFAS du Chalonnais,  
au plus tard le **vendredi 31 juillet 2026**

L'admission définitive à l'IFSI-IFAS est subordonnée à la réception,  
**avant le 31 août 2026 (jour de la rentrée),**  
**du certificat médical établi OBLIGATOIREMENT par un médecin agréé**

**A défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis,  
vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors  
attribuée à un autre candidat.**

## SOMMAIRE

- Dispositions financières	Pages 3-4
- Tenues professionnelles	Page 5
- Principes de laïcité, de neutralité, d'hygiène et de sécurité	Page 5
- Hébergement et restauration	Page 5
- Protection sociale et assurances	Page 5
- Dispositions matérielles	Page 5
- Dossier médical	Page 6
- Report de scolarité	Page 7
- Modalités de financement de la formation aide-soignante par le Conseil Régional et France Travail	Pages 8 à 10
- Fiche administrative 2026/2027 à renseigner	Pages 11 à 13
- Fiche individuelle de renseignements, à destination des responsables de la coordination des stages	Page 14
- Attestation CNIL	Page 15
- Autorisation de diffusion d'image, de propos ou de documents	Page 16
- Engagement des ESI et EAS pour se rendre sur les terrains de stage	Page 17
- Fiche « Situation de handicap »	Page 18
- Tableau récapitulatif des pièces à fournir	Pages 19 à 20

### **A NOTER**

**Les documents envoyés par mail doivent être scannés  
individuellement, en format PDF.  
**Ne pas les envoyer en format photo !****

## DISPOSITIONS FINANCIERES

### **1/ Frais de formation :**

Le coût pédagogique de la formation pour l'année 2026-2027 est fixé à **8 200 euros**.

Le financement des frais de formation est effectué par l'élève lui-même, par les organismes (Conseil Régional, France Travail) ou par l'employeur dans le cadre de la promotion professionnelle, selon la situation de l'élève concerné(e).

Les élèves pris en charge financièrement par France Travail ou le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, et les élèves en formation continue doivent s'acquitter de la somme de : **184 euros de frais d'inscription**.

**En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut.**

**Seuls les élèves financés par leur employeur (promotion professionnelle) et les élèves en apprentissage ne sont pas concernés.**

### **2/Demandeur d'emploi :**

Il vous appartient d'effectuer vous-même les démarches nécessaires, avant d'entrer en formation, auprès des organismes compétents (France Travail, Mission Locale (personnes de moins de 26 ans), ...)

Les élèves demandeurs d'emploi doivent **s'inscrire à France Travail dès les mois de juillet ou août** qui précèdent la rentrée, afin de planifier leur premier rendez-vous avec un conseiller de France Travail en dehors des heures de cours.

Pour les élèves qui seront appelés en août pour intégrer l'IFAS le 31/08/2026, et qui s'inscriront à ce moment-là à France Travail, ils doivent planifier leur premier rendez-vous avec un conseiller de France Travail en fin de matinée dans la première semaine de cours.

La Directrice de l'IFSI-IFAS autorisera **uniquement une absence** pour un rendez-vous fixé entre le 31/08/2026 et le 07/09/2026, **en fin de matinée, et sur justificatif, avec un conseiller.**

### **3/ Bourses :**

Le site pour déposer les demandes de bourses sanitaires et sociales pour l'année scolaire 2026/2027 est ouvert :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Les demandes sont à faire **avant le 16 octobre 2026**.

Vous trouverez ci-dessous la fiche explicative :

## **BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES RENTÉE 2026-2027**

### **DURÉE**

La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte à partir du 20 avril jusqu'au 16 octobre 2026

### **BÉNÉFICIAIRES**



Tout étudiant en formation initiale inscrit dans un institut de Bourgogne Franche-Comté afin de suivre une formation en parcours complet et partiel pour les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture (titulaires BAC PRO SAPAT/ASSP) ci-dessous :

- aide-soignant, auxiliaire de puériculture (également en parcours partiel pour les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP)
- infirmier(e), infirmière puéricultrice, infirmière bloc opératoire (IFPS Besançon pour 5 places en formation initiale financées par la Région), masseur kinésithérapeute, sage-femme, ergothérapeute (IPMR Nevers), psychomotricien (IPMR Nevers), manipulateur d'électroradiologie médicale (IFMS NFC)
- moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale
- assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé.

Les préparations aux sélections d'entrée, les formations suivies par les demandeurs d'emploi, salariés et fonctionnaires ainsi que les parcours partiels n'ouvrent pas droit aux bourses

### **MONTANT DE LA BOURSE**

La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Son montant est calculé en fonction des ressources de l'étudiant ou de sa famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2025 portant sur les revenus de l'année 2024 (revenu brut global) et des charges de l'étudiant ou de sa famille (points de charge).



✓ La procédure de demande de bourse, effectuée par les étudiants, est dématérialisée :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

### **MODALITÉS DE GESTION**

Les pièces justificatives seront à déposer informatiquement lors de votre demande en ligne

### **MODALITÉS DE VERSEMENT**

La bourse sera versée en 10 mensualités.  
De septembre 2026 à juin 2027  
(première quinzaine de chaque mois)

### **CONTACT RÉGION**

**FORMATIONSANITAIRESOCIALE@BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR**  
**03.81.61.61.61**

## TENUES PROFESSIONNELLES

Une information sera faite à la rentrée.

## PRINCIPES DE LAÏCITE, DE NEUTRALITE, D'HYGIENE ET DE SECURITE

Les étudiants et élèves sont soumis au règlement intérieur du Lycée Nicéphore Niepce-Balleure, dont l'application relève de la responsabilité du chef d'établissement. Les dispositions de ce règlement, notamment celles relatives aux principes de laïcité, de neutralité, d'hygiène et de sécurité, s'appliquent également au sein de l'IFSI-IFAS en cours et en stage, *(en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire, le port de bijoux ainsi que le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse)*.

## HEBERGEMENT ET RESTAURATION

### 1/ HEBERGEMENT

L'IFSI-IFAS ne possède pas d'internat ; il est possible de trouver un logement en ville en établissant une demande auprès des organismes concernés.

Pour information.

- Résidence Chalon Jeunes – Le Fanal ..... ☎ 03 85 45 87 87
- Point Information Jeunesse ..... ☎ 03 85 48 05 12
- Centre Communal d'Action Sociale ..... ☎ 03 85 93 85 41

### 2/ RESTAURATION

Vous avez accès au self du Lycée Niepce (tarif lycée [5,00€/repas en 2026]), sur inscription

Des informations complémentaires vous seront **transmises à la rentrée**.

**Aucun renseignement ne sera donné par téléphone concernant les repas et les logements** : voir les informations ci-dessus pour la restauration et la rubrique « Vie étudiante » de notre site internet pour des annonces de logements.

## PROTECTION SOCIALE ET ASSURANCES

Les élèves doivent être en règle avec les dispositions de l'assurance maladie.

Le Centre Hospitalier prend en charge les élèves dans le cadre de la responsabilité civile, uniquement en stage. Les véhicules personnels utilisés à des fins professionnelles ne sont pas assurés par l'établissement.

Les élèves doivent vérifier auprès de leur assureur s'ils sont couverts pour se rendre aux activités dans le cadre de leur formation (trajet aller/retour en stage) et pour d'éventuels déplacements au cours de la formation.

## DISPOSITIONS MATÉRIELLES

- Les terrains de stage s'étendent dans un rayon de 50 kms autour de Chalon-sur-Saône. **Un moyen de transport est donc indispensable.**
- Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont également **nécessaires** (possibilité de cours et d'évaluations à distance).



**L'admission définitive à l'IFSI-IFAS est subordonnée à la réception, au plus tard le 31 août 2026 (jour de la rentrée), du dossier médical complet, comprenant :**

- ✓ **Un certificat médical établi par un médecin agréé OBLIGATOIREMENT** (liste disponible sur le site de l'ARS : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12> ) attestant que « votre état de santé est compatible avec l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant ».

**Aucun certificat médical établi par un médecin non agréé ne sera accepté.**

**A envoyer par mail  
avant le 31.08.26**

- ✓ **Une attestation médicale de vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** (vaccins obligatoires).
- ✓ **Les photocopies de toutes les pages de vaccinations du carnet de santé.**
- ✓ **Une preuve d'immunisation contre l'HÉPATITE B** : fournir la **preuve d'une vaccination contre l'hépatite B** (photocopie du carnet de vaccination) ainsi qu'une **sérologie VHB** (présence d'Ac anti-HbS attestant d'une immunisation).  
(**OBLIGATOIRE pour participer aux stages et poursuivre la formation** conformément à l'arrêté du 02/08/2013, pris en application de l'article L-3111-4 du Code de la Santé Publique).

**Concernant les vaccinations obligatoires et contre l'hépatite B, aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale pour les étudiants/élèves souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.**

Les vaccinations suivantes sont par ailleurs recommandées, mais non obligatoires :

- BCG
- Coqueluche
- COVID
- Rubéole
- Rougeole
- Oreillons
- Grippe

**Pour information** : l'obligation vaccinale contre la COVID-19 a été suspendue par le décret n°2023-368 pour les professionnels et étudiants. Toutefois, cette obligation peut être réactivée à tout moment, selon la situation sanitaire.

**Tout dossier médical incomplet, le 31/08/2026 (jour de la rentrée), remettra en cause la scolarité de l'élève.**

**Une visite médicale obligatoire aura lieu, après la rentrée scolaire, auprès d'un Médecin rattaché à l'IFSI-IFAS.**

*[Obligation d'apporter votre carnet de santé, le jour de la visite médicale,]*

**Le dossier médical complet doit être apporté dans une enveloppe fermée en indiquant dessus :**

**DOSSIER MEDICAL avec vos :  
NOM Prénom – Date de naissance – Adresse - Téléphone**

## REPORT DE SCOLARITE

Les résultats des épreuves de sélection **ne sont valables que pour la rentrée du 31/08/2026.**

Toutefois, **une dérogation de droit** est accordée par le Directeur de l'I.F.A.S., qui autorise un **report d'admission d'un an (maximum), non renouvelable**, dans les cas suivants :

- ⇒ Congé de maternité ;
- ⇒ Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ;
- ⇒ Rejet d'une demande de congé formation ;
- ⇒ Rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement **grave** lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le Directeur de l'I.F.A.S.

**Le report est valable uniquement pour l'Institut dans lequel le candidat a été précédemment admis.**

	<b>Ma situation avant l'entrée en formation</b>	<b>Financement du coût de formation</b>
<b>Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) avant la formation (hors formation AES)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis scolarisé</li> <li>- je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation si respect du cursus en fonction de son diplôme</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <b>parcours complets et parcours partiel (Bac pro SAPAT et ASSP)</b></li> </ul>
<b>Je suis demandeur d'emploi inscrit à France Travail</b>	<p><b><u>Pour les parcours complets :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis inscrit à France Travail au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues</li> <li>- je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance</li> <li>- je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social</li> <li>- je ne suis pas démissionnaire d'un <b>CDI à temps plein ou partiel</b> dans les 4 mois précédant l'entrée en formation</li> <li>- je ne suis pas en congé parental</li> </ul> <p><b><u>Pour les parcours partiels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP et CAP AEPE pour les AP + critères ci-dessus (hors formation AES)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP et CAP AEPE pour les AP</li> <li><b>ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP et CAP AEPE pour les AP ne seront pas pris en charge sur un parcours complet</b></li> <li>- Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- <b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</li> </ul> <p><i>Formulaire de demande de prise à charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du conseil régional</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, accompagnant éducatif et social (AMP et DEAVS), assistant de régulation médicale, agent de service medico-social</li> </ul>	<p>Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller France Travail pour valider son projet de formation et étudier les possibilités de financement dans l'ordre suivant : CPF Autonome, CPF Abondé FT, AIF</p> <p><b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</p>
<b>Je suis sans emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je ne suis pas inscrit à France Travail</li> </ul>	<p>Pas de prise en charge : <b>auto-financement possible</b></p>
<b>Je suis salarié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je travaille dans un établissement public</li> <li>- je travaille dans un établissement privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation</li> <li>- contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation</li> </ul>



...

Pièces justificatives à transmettre après diffusion des résultats de la sélection et <b>au plus tard la veille de l'entrée en formation</b> au conseil régional BFC en priorité par mail ou par voie postale	<p>formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr ou CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Service formations sanitaires et sociales 1 Boulevard de Tréboeuil 21000 DIJON</p>	
Copie carte d'identité recto verso		
Attestation d'inscription à Pôle Emploi datant de moins de 2 mois		
Copie du dernier diplôme obtenu ou qualification obtenue		
Ce formulaire dûment complété et signé		

Vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone) sont traitées par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'instruction des dossiers de financement du coût des formations de niveau 3 et 4 à destination des demandeurs d'emploi.

Ces données seront conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des Données) vous pouvez accéder à vos données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté /

Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Service formations sanitaires et sociales

4 Square Castan CS 51857

25031 BESANCON CEDEX ou formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

Sanction en cas de fausses déclarations

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration en vue d'obtenir un paiement ou avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (Loi n° 68-600 du 31 juillet 1968 - article 22 ; Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs).

**ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

Promotion : 2026/2027

Rentrée le : 31/08/2026

**Cursus complet**       **Cursus partiel** (diplôme :.....)       **Apprentissage**

**IDENTIFICATION DE L'ELEVE**

Nom : ..... Epouse : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_      Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse pendant la scolarité<sup>①</sup> : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Autre adresse<sup>②</sup> (si différente d'adresse<sup>①</sup>) (parents, conjoint, ...)**

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone pendant la scolarité : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_      portable : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Adresse mail : .....

N° **PERSONNEL** de Sécurité Sociale (**obligatoire**) : [13 chiffres + clé de 2 chiffres]

\_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_ / \_ \_

**2 personnes à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement) :**

① Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

Téléphone du domicile : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_      Téléphone portable : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Téléphone professionnel : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

② Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

Téléphone du domicile : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_      Téléphone portable : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Téléphone professionnel : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

**FAMILLE DE L'ELEVE**

Adresse des parents ou du conjoint : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession du père : .....

Profession de la mère : .....

Nombre de frère(s) : ..... de sœur(s) : .....

**SITUATION DE FAMILLE DE L'ELEVE**

Célibataire       Marié(e)/Pacsé(e)       Vie maritale       Divorcé(e)       Veuf/veuve

Avez-vous des enfants :  oui      Combien :      Leur âge :

non

Profession du conjoint : .....

**ETUDES SUIVIES ET DIPLOMES OBTENUS (joindre obligatoirement une copie du/des diplôme(s))**

BEPC (année : \_\_\_\_)

BEPC SS (année : \_\_\_\_)

BEPA (année : \_\_\_\_)

BTA (année : \_\_\_\_)

BAC (année : \_\_\_\_) (section : .....

aucun diplôme / Dernière classe suivie : ..... date de fin de scolarité :

**AUTRES DIPLOMES OBTENUS (joindre obligatoirement une copie du/des diplôme(s))**

BAFA  oui       non

AFGSU  oui (date d'obtention : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_)

non

Autre(s) diplôme(s) : .....

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE en lien avec le secteur sanitaire**

Situation professionnelle avant l'entrée en formation (scolarisé, emploi, chômage, autre) : .....

Lieu : .....

Avez-vous exercé ?	Type d'activité	Lieu	Durée
Une (des) activité(s) professionnelle(s) <b>permanente(s)</b>			
Une (des) activité(s) professionnelle(s) <b>temporaire(s)</b>			

## AUTRES ACTIVITES

Participez-vous à une vie associative :  oui  non

Si oui, laquelle ? .....

Activités, loisirs : .....

Expérience(s) de stage dans le secteur sanitaire : .....

.....

Domaines de compétence (ex. : informatique, cuisine ...) : .....

## VEHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ?  oui  non

Possédez-vous un véhicule personnel ?  oui  non

## STATUT

En poursuite de scolarité

Demandeur d'emploi (**fournir obligatoirement l'attestation d'inscription ET l'attestation d'ouverture ou de refus d'ouverture de droits**).

Date d'inscription : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Identifiant France Travail :

Indemnisation France Travail :  oui  non

Salarié en activité :  CDI  CDD (précisez la date de fin : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_)

Autre : .....

Demande de bourse :  oui  non

## PRISE EN CHARGE

Le Conseil Régional (**Demandeur d'emploi et en poursuite de scolarité**). **La demande de prise en charge est à envoyer directement au Conseil Régional, le 28/08/2026 au plus tard (voir pages 9 et 10).**

Un employeur (dénomination/adresse) : .....

.....

Personne à contacter (RH ou formation continue) : .....

Téléphone : \_\_ . \_\_ . \_\_ . \_\_ . \_\_ Mail :

Un organisme de prise en charge (précisez) : .....

Transitions Pro

Financement personnel (règlement par chèque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

## REMUNERATION


France Travail  autre, précisez : .....

**Les données portées sur cette fiche peuvent-être transmises à d'autres services complémentaires à votre scolarité (Conseil Régional, France Travail, D.R.H., Médecine du Travail, ...).**

**Autorisez-vous la diffusion de ces données ?**

oui  non

**Toute modification de coordonnées en cours d'année doit être impérativement signalée au secrétariat, soit par mail ([secretariat.ifsif@ch-chalon71.fr](mailto:secretariat.ifsif@ch-chalon71.fr)), soit à l'accueil du secrétariat de l'IFSI-IFAS.**

 <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<b>FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS, A DESTINATION DES RESPONSABLES DE LA COORDINATION DES STAGES</b>	FORM 173
		V.01 du 01/07/2015
		Mise à jour : 16/05/2026
Approuvé par : Pascale LORiot		

**PROMOTION : AIDE SOIGNANTE - 2026/2027**

Nom marital :

Nom de naissance :

Prénom :

Age :            ans

Situation de famille :

Enfant (s) :    Oui     Non                     si oui indiquez leur âge :

Pour l'ensemble des élèves : <b>Adresse<sup>①</sup> pendant la formation :</b>  Distance, en km : domicile /IFSI :	<b>Autre adresse<sup>②</sup> (si différente d'adresse<sup>①</sup>)</b> (parents, conjoint, ...)	
<b>Permis de conduire</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  En cours d'acquisition    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, indiquez la date de l'examen du permis de conduire :	<b>Véhicule</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<b>Dernier diplôme obtenu :</b>		
<b>Expérience(s)</b> en établissement sanitaire et social  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Fonction :	<b>Etablissement, service</b>	<b>Durée</b>
<b>Exercice</b> d'une activité professionnelle pendant la formation : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Fonction :	<b>Etablissement, service :</b>  Nombre d'heures hebdomadaires :	
<b>Lieux de stage à éviter</b> , précisez le <b>MOTIF</b>	<b>Il est important de signaler tout établissement ou service dans lequel vous êtes susceptible de rencontrer un proche, un(e) collègue, une connaissance.</b>	

Promotion : **AIDE SOIGNANTE**

Année scolaire : **2026/2027**

**NOM de l'élève** : .....

**NOM d'épouse de l'élève** : .....

**Prénom de l'élève** : .....

Au cours de votre formation, l'affichage de résultats d'évaluations, de commissions et de Diplôme d'Etat se fera sur le site Internet de l'IFSI / IFAS de Chalon-sur-Saône et sur le site de la DREETS.

De plus le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et l'ARS auront accès à vos coordonnées personnelles afin d'assurer l'enquête de suivi des diplômés (12 mois après l'obtention du diplôme).

Selon la CNIL, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

***« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier. »***


A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

J'accepte que mon nom et mes coordonnées soient utilisés par l'IFSI-IFAS de Chalon-sur-Saône et transmis au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Je refuse que mon nom et mes coordonnées soient utilisés par l'IFSI-IFAS de Chalon-sur-Saône et transmis au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Fait à : ..... le \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Signature

 <p>ifsi du Chalonnais Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<b>AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE, DE PROPOS OU DE DOCUMENTS</b>	FORM 169
		V.02 du 29/09/2023
		Mise à jour :
Approuvé par : <b>Pascale LORiot</b>		

Promotion : **AIDE SOIGNANTE**

Année scolaire : **2026/2027**

Je soussigné(e)     Madame                       Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

Résidant Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Autorise, pour une durée de 5 ans maximum, les exploitations figurant ci-dessous de mon image et de mes propos, ainsi que des documents fournis par moi, dans le cadre des projets de communication de l'IFSI/IFAS de Chalon-sur-Saône :

- Exploitation, de tout ou partie, sous forme de DVD, présentation animée, livre, CD-ROM, ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, quelque soit le format, et ce dans le monde entier.
- Diffusion sur le site internet :
  - o de l'IFSI-IFAS du Chalonnais,
  - o des partenaires du projet,
  - o des plateformes de diffusion de contenus.
- Diffusion du document dans des congrès et/ou projections publiques. L'exploitation du document ne pourra donner lieu à aucune rémunération.

Fait à : .....

le \_\_ / \_\_ / 20\_\_

Signature

 <p>ifs<i>i</i> du Chalonnais</p> <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<b>ENGAGEMENT DES E.S.I. et E.A.S. POUR SE RENDRE SUR LES TERRAINS DE STAGE</b>	FORM 154
		V.01 du 11/09/2014
		Mise à jour : 28/05/2025
Approuvé par : Pascale LORiot		

Formation : **AIDE-SOIGNANTE**

Promotion : **2026/2027**

Compte tenu du nombre important d'étudiants et élèves formés à l'Institut de Formation du Chalonnais, des terrains de stage sont ouverts et agréés en dehors de la ville de Chalon-sur-Saône.

Des établissements, situés dans un rayon de 50 kilomètres autour de Chalon-sur-Saône, accueillent les étudiants et élèves pendant leurs périodes de stages.

A titre d'exemples, à Sevrey, Tournus, Saint-Désert, Louhans, Châtenoy-le-Royal, Saint-Germain-du-Bois, Dracy-le-Fort, Saint-Gengoux-le-National, Pierre-de-Bresse, etc.

En entrant en formation à l'IFSI-IFAS du Chalonnais, les étudiants et élèves s'engagent à se donner les moyens de se rendre, pendant toute la durée de la formation, sur les différents terrains de stage.

Je soussigné(e) .....

- **m'engage à me rendre sur tous les lieux de stage où je serai affecté(e) pendant la durée de ma formation**
  - infirmière,
  - aide-soignante,
- **m'engage à respecter les horaires de stage.**

Fait à Chalon-sur-Saône, le \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Signature,

Promotion 2026/2027 (EAS)

Rentrée le 31/08/2026

NOM : ..... Prénom : .....

Êtes-vous concerné[e] ?

oui

non

Si oui, vous devez nous fournir les documents suivants, **avant le 31/07/2026** :

- Aménagements antérieurs (PAP, PPS PAJ)
- Bilan récent de l'orthophoniste (si troubles des apprentissages)
- Justificatif MDPH ou par un médecin agréé MDPH

Afin d'organiser au mieux votre rentrée universitaire, vous pouvez dès à présent vous renseigner :

- En consultant la page « Handicap et formations » de notre site : [https://www.ifsi-  
duchalonnais.fr/institut/handicap-et-formations/](https://www.ifsi- Duchalonnais.fr/institut/handicap-et-formations/)
- En contactant notre référente Handicap : [corinne.kuntzmann@ch-chalon71.fr](mailto:corinne.kuntzmann@ch-chalon71.fr)

Fait à ..... le \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Signature

## PIECES A FOURNIR au plus tard le vendredi 31 juillet 2026

COORDONNEES DU SECRETARIAT :

IFSI – IFAS du Chalonnais  
141, Avenue Boucicaut – CS 60066  
71103 CHALON-SUR-SAONE Cedex

☎ 03 85 44 65 72 - 📠 03 85 44 67 06 - **MAIL :** [secretariat.ifsi@ch-chalon71.fr](mailto:secretariat.ifsi@ch-chalon71.fr)

Les documents envoyés par mail doivent être scannés individuellement, en **FORMAT PDF**  
**NE PAS ENVOYER EN FORMAT PHOTO !**

Mode d'envoi	Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats
PAR MAIL	☞ Fiche administrative dûment remplie
PAR MAIL	☞ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ( <b>carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour valide pour toute la durée de la formation</b> )
PAR MAIL	☞ Photocopies des titres et diplômes
PAR MAIL	☞ La fiche individuelle de renseignements à destination des responsables de la coordination des stages
PAR MAIL	☞ L'attestation CNIL
PAR MAIL	☞ L'autorisation de diffusion d'image, de propos ou de documents
PAR MAIL	☞ L'engagement des ESI et EAS pour se rendre sur les terrains de stage
PAR MAIL	☞ L'attestation des droits à la sécurité sociale en cours de validité
PAR MAIL	☞ L'attestation d'assurance responsabilité civile
PAR MAIL	☞ Justificatif de prise en charge du coût de la formation <b>avant le 28/08/2026</b>
PAR MAIL	☞ Un Relevé d'Identité Bancaire, <b>au nom de l'élève</b>
PAR MAIL	☞ La fiche « Situation de handicap » + les documents justificatifs si vous êtes concerné
PAR MAIL	☞ <b>Pour les demandeurs d'emploi :</b> copie de la demande de prise en charge du coût d'une formation sanitaire ou sociale de niveau III à destination des demandeurs d'emploi (cf. modèle en pages 9-10) + Nous fournir <b>obligatoirement</b> l'attestation d'inscription <b>ET</b> l'attestation d'ouverture ou de refus d'ouverture de droits.
PAR MAIL avant le 31/08/2026	☞ Un certificat médical établi <b>par un médecin agréé OBLIGATOIREMENT</b> (liste disponible sur le site de l'ARS : <a href="https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12">https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12</a> ) attestant que « votre état de santé est compatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant ». <b>Aucun certificat médical établi par un médecin non agréé ne sera accepté.</b> <b style="color: red;">Si le jour de la rentrée le certificat médical n'est pas remis, il ne sera pas possible d'intégrer la formation.</b>
Documents papier, sous enveloppe fermée	☞ <u>Le dossier médical sous enveloppe</u> – A votre <b>NOM - PRENOM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 attestation médicale de vaccinations</li> <li>➤ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B</li> <li>➤ Copie des pages de vaccinations du carnet de santé</li> </ul>
Document papier	☞ Un <b>chèque de 184 euros</b> , pour les frais d'inscription, à l'ordre du Trésor Public – <b>NOM ET PRENOM</b> de l'élève au dos du chèque (tous les élèves sont concernés, <b>sauf les élèves financés par leur employeur (promotion professionnelle) et les élèves en apprentissage</b> ). <b>EN CAS DE DESISTEMENT, L'ARGENT ENCAISSE RESTE ACQUIS A L'INSTITUT</b>

Mode d'envoi	Pièce complémentaire à fournir obligatoirement par les candidats demandant un « tiers temps »
<b>PAR MAIL</b>	<p>↪ Pour bénéficier d'aménagement(s) d'examens/évaluations au cours de la formation, vous devez fournir, au moins une semaine avant les évaluations, votre RQTH, avec un avis circonstancié des préconisations d'aménagement émis par un médecin agréé par la MDPH.</p> <p>Vous trouverez ci-dessous le registre d'accessibilité handicap et formation de l'IFSI et l'annexe 1 à remplir et nous transmettre :  <a href="https://www.ifsichalonnais.fr/wp-content/uploads/2026/04/Registre-daccessibilite-Handicap-et-Formation_22042026.pdf">https://www.ifsichalonnais.fr/wp-content/uploads/2026/04/Registre-daccessibilite-Handicap-et-Formation_22042026.pdf</a></p>

Mode d'envoi	Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers
<b>PAR MAIL</b>	↪ Attestation DELF B2 ou DALF C2 : <a href="http://www.france-education-international.fr">www.france-education-international.fr</a>
<b>PAR MAIL</b>	↪ Carte de séjour en cours de validité ( <b>valide pour toute la durée de la formation</b> )
<b>PAR MAIL</b>	↪ Cursus des études suivies
<b>PAR MAIL</b>	↪ Traduction des diplômes obtenus
<b>PAR MAIL</b>	↪ Document ENIC-NARI - <a href="https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes">https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes</a>